

Séance ordinaire du 07 juillet 2025

Province de Québec
MRC de D’Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 07 juillet 2025 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980 rue Bonin à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 03 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Josée Chabot, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe assiste à la séance et agit à titre de greffière de la séance.

2025-07-128

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que présenté

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2025

3.2 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2025

3.3 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2025

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 OCTROI DU CONTRAT POUR RÉSOUDRE LA PROBLÉMATIQUE DE DRAINAGE DES EAUX DE RUISSELLEMENT SUR LA RUE LAMARCHE COIN ROULEAU

4.2 MODIFICATION – AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2025

5. FINANCES

5.1 ADOPTION DES COMPTES

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 OCTROI DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE LA CLÔTURE ENTOURANT L'ÉTANG

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT N° 729-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 288-90 AFIN D'AJOUTER AU GROUPE D'USAGE I1 L'USAGE D'ATELIER MOBILE DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DE PIÈCES INDUSTRIELLES ET AGRICOLES

10. LOISIRS ET CULTURE

11. DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2025-07-129

3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2025

Lecture : Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 juin 2025 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-07-130

3.2 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2025

Lecture : Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2025 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

**3.3 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19
JUIN 2025**

Lecture : Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2025 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**4.1 OCTROI DU CONTRAT POUR RÉSOUDRE LA PROBLÉMATIQUE DE DRAINAGE
DES EAUX DE RUISSELLEMENT SUR LA RUE LAMARCHE COIN ROULEAU**

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté une firme d'ingénieur spécialisée en génie civil pour établir les solutions pour enrayer le problème d'écoulement des eaux de ruissèlement provenant de la rue Lamarche se dirigeant vers l'immeuble situé en face de l'intersection de la rue Rouleau;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues par la firme d'ingénierie dans les délais prévus ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions sont conformes aux conditions de l'appel d'offres par la firme d'ingénierie;

ATTENDU QUE les prix avant taxes pour la totalité du contrat sont les suivants :

SOUMISSIONNAIRE	PRIX
Généreux Construction Inc.	27 183.38\$
Les Excavations G. Allard Inc.	28 570.00\$
Excavation Jérémy Forest Inc.	19 730.00\$

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil octroi le contrat à l'entreprise Excavation Jérémy Forrest Inc. pour enrayer le problème d'écoulement des eaux de ruissèlement provenant de la rue Lamarche

se dirigeant vers l'immeuble situé à l'intersection de la rue Rouleau, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-07-133

4.2 MODIFICATION – AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2025

- ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté, à la séance ordinaire tenue le 02 décembre 2024, le calendrier des séances du conseil pour l'année 2025, tel qu'il apparaît à la résolution 202412255 ;
- ATTENDU QU'** en vertu de l'article 148 du Code municipale du Québec, le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier ;
- ATTENDU QU'** il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire du conseil du mois de novembre 2025, initialement prévu le 03 novembre.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

- DE** tenir la séance ordinaire du mois de novembre le 10 novembre 2025 à 20h00.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

5. FINANCES

2025-07-134

5.1 ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

- QUE** le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des prélèvements et des chèques émis totalisant un montant de 537 226.55\$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de juin 2025 représentant la somme de 36 119.59\$.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-07-135

6.1 OCTROI DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE LA CLÔTURE ENTOURANT L'ÉTANG

- ATTENDU QUE

la Municipalité a demandé à trois (3) entreprises de soumissionner pour les travaux;
- ATTENDU QUE

deux (2) soumissions ont été reçues pour la réalisation du projet dans les délais prévus ;
- ATTENDU QU’

un (1) soumissionnaire ne pouvait réaliser les travaux dans les délais prévus;
- ATTENDU QUE

deux (2) soumissions sont conformes aux conditions de l'appel d'offres;
- ATTENDU QUE

les prix avant taxes pour la totalité du contrat sont les suivants :

SOUMISSIONNAIRE	PRIX
Clôture Horizon	20 230.00\$
Inter Clôtures Cambrek Inc	19 366.73\$
.	

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

- QUE

le conseil octroi le contrat de remplacement de la clôture de six (6) pieds entourant l'étang à l'entreprise Inter Clôtures Cambrek Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU
8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2025-07-136

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT N° 729-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 288-90
AFIN D’AJOUTER AU GROUPE D’USAGE I1 L’USAGE D’ATELIER MOBILE DE RÉPARATION ET
D’ENTRETIEN DE PIÈCES INDUSTRIELLES ET AGRICOLES

- ATTENDU QUE

le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement n° 288-90;
- ATTENDU QU’

un avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 5 mai 2025;
- ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa séance du 29 avril 2025;
- ATTENDU QU’

une consultation publique a eu lieu le 22 mai 2025;
- ATTENDU

les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE

le greffier a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE

le conseil adopte le second projet de règlement n° 729-25 ayant comme titre « règlement amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin d'ajouter au groupe d'usage I1 l'usage d'atelier mobile de réparation et d'entretien de pièces industrielles et agricoles »

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

10. LOISIRS ET CULTURE

11. DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 15
Fin : 20 h 20

2025-07-137

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean:

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 26.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Josée Chabot
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe
Directrice générale par intérim et
greffière-trésorière par intérim

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

QUESTIONS